

CLERMONT-FERRAND
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CLERMONT-FERRAND

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 3 – REVETEMENT DE SOLS

Etablissement : CHU CLERMONT FERRAND

Site : GABRIEL MONTPIED

Localisation : HNT BLOCS OPERATOIRES SALLE 10

Objet : NEUROSCAN LOOP X

N° Opération : 7 HGM 16815

DIRECTION DES TRAVAUX, DE L'ENVIRRONNEMENT ET DE LA SECURITE
Département BATIMENT GENIE CIVIL
JUILLET 2026

Table des matières

1. GENERALITES 3

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES 4

2.1. DEPOSE SOL LES 4
2.2. PVC REVETEMENT MURAL SOUPLE 4
2.3. PVC LES HOMOGENE U4 P3 E2/3 C2 5
2.4. RELEVE EN PLINTHES PVC U4 P3 E2/3 C2 6
2.5. PROFILES DE FINITION PVC 6
2.6. PVC REVETEMENT MURAL RIGIDE EPAISSEUR 2MM 7
2.7. DOSSIER D'OUVRAGES EXECUTES 7

1. GENERALITES

Réglementation
L'entreprise sera soumise à l'ensemble des règlements, arrêtés, décrets, circulaires, DTU, normes et avis techniques, etc..., connus à la date de remise des offres et applicables à leur lot, à la nature des ouvrages et aux Etablissements Hospitaliers Publics, et en particulier :

- La réglementation de sécurité existante pour les Etablissements recevant du Public,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité pour les travaux de bâtiments et les travaux publics et tous travaux concernant les immeubles,
- Les dispositions communes pour la réalisation de travaux au CHU,

Les ouvrages du présent Lot devront répondre aux conditions et prescriptions des règles de l'art.

Le titulaire du présent Lot veillera à la qualification de sa main-d'œuvre ou de ses sous-traitants, qui devront être compatible avec les ouvrages réalisés.

Choix des matériaux.
L'entrepreneur devra fournir un échantillonnage complet dans la catégorie demandée à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Les matériaux utilisés dans l'exécution des travaux devront satisfaire aux conditions fixées par le Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés de travaux publics et devront posséder un avis technique valide au moment des travaux qui sera à fournir au Maître d'œuvre.

Les matériaux et produits devant être mis en œuvre dans les ouvrages à la charge du présent poste seront neuf et de première qualité., et devront impérativement répondre aux conditions des matériaux et produits prévus dans les DTU ou faisant l'objet de normes.

Le choix des produits et leur mise en œuvre s'appuie sur les principes suivants :
Marques réputées assurant la continuité de fabrication des produits pendant une durée d'au moins 6ans,

- Identification des produits impérative,
- Produits livrés sur le chantier neufs,
- Produits conservés dans leur conditionnement d'origine indiquant clairement la marque et les références du produit,

Chaque produit avec fiche technique indiquant l'identité du produit, sa composition, ses caractéristiques physiques, ses performances et ses conditions d'utilisation,
Tous les produits livrés seront non souillés, sans trace d'humidité ou de moisissures,

Fourniture de documents
L'entrepreneur devra fournir tous les documents demandés pour approbation travaux à savoir:
- Procès-verbaux de matériaux employés,
- Les certificats de qualités de matières employées,
- Le procès-verbal de réception des supports,
- Les plans d'exécution, de détails et de calepinage notamment pour les châssis.

Coordination.
L'entreprise aura pris connaissance du dossier complet, CCTP dispositions communes et CCTP de son lot, et de l'ensemble des consignes générales.

Elle prendra connaissances de toutes les phases du chantier afin d'optimiser ses interactions et les limites de prestations avec les autres corps d'état.

Cette énumération n'est pas limitative.

Entretien du chantier
L'entreprise devra les dispositions appropriées pour maintenir un environnement de travail sain pour les occupants des espaces annexes au chantier.

Les salissures devront être nettoyées en permanence et des paillassons humides devront être disposés au droit des circulations communes avec le personnel du CHU.

L'Entreprise devra s'assurer qu'aucun élément ne sera laissé hors de l'espace de chantier.

L'entrepreneur devra le nettoyage des sols. Il devra d'autre part assurer la protection des appareils sanitaires pendant l'exécution de ses travaux.

Stockage
Le titulaire fournira son mode opératoire quant à la livraison et stockage des différents éléments et le balisage et la sécurisation du chantier.

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Le présent chapitre donne des renseignements sur la nature des travaux à effectuer, sur leur nombre, dimensions, emplacement. Mais cette description n'a pas un caractère limitatif et l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter, comme étant compris dans son prix, sans exception, ni réserve, tous les travaux nécessaires et indispensables à l'achèvement complet du projet.

Le titulaire du présent lot devra assurer la protection contre toutes projections où actions mécaniques et l'isolement de l'activité sur le chantier au droit des limites des travaux, pour ses employés et l'ensemble des tierces personnes.

Pour tous les travaux occasionnant des dispersions de poussières, découpe, ponçage et déposes diverses, l'entreprise disposera d'un caisson à filtration absolue mis à disposition par les services techniques du CHU.

2.1. DEPOSE SOL LES

Dépose de revêtement de sol en lés, compris relevés en plinthes.
Elimination des couches d'encollages et d'enduit subsistant
Enlèvement des déblais.

Localisation :
- Salle 10

2.2. PVC REVETEMENT MURAL SOUPLE

Fourniture et pose d'une protection murale en PVC hétérogène compact d'une épaisseur totale de 1,5 mm, en lés de 2 m, **du type PROTECTWALL 1,5 mm de chez TARKETT**.

Le revêtement pourra être associé et soudé à chaud à la remontée en plinthe avec les revêtements de sol Tarkett.
Le revêtement sera doté d'une couche d'usure transparente d'une épaisseur de **0,35 mm,** non chargée, du groupe d'abrasion T, d'un décor issu d'une **impression haute précision**, d'une couche intermédiaire et d'une couche d'envers pour une résistance maximum aux impacts.
Le revêtement devra bénéficier d'un traitement de surface polyuréthane photoréticulé avec particules d'alumine **TopClean XP™**, hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches.

- Selon la norme NF EN 12956, le revêtement sera lessivable et brossable.
- Selon la norme NF EN 259-2, le revêtement sera résistant à l'impact.
- Selon la norme NF EN ISO 26987, le revêtement offrira une excellente résistance aux taches et aux produits chimiques.
- Selon la norme NF EN 13501-1, le revêtement sera classé **B.s2.**

Le revêtement contiendra **plus de 50 % de matières premières naturelles et plus de 10 % de matière recyclée**. Il sera **100 % sans phtalate.**
Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours sera **inférieur à 100 µg/m³**. Il sera classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.
Il bénéficiera d'une **garantie de 10 ans**.

Le revêtement sera **100 % recyclable.**
Préparation du support

- Primaire
- Enduit de lissage
- Pose par encollage
- Façon de découpes nécessaires
- jonctions soignées avec autres revêtements rencontrés (peinture ou remontées en plinthe du revêtement de sol et aux extrémités)

Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Localisation :

- Salle 10, cloisons toute hauteur

2.3. PVC LES HOMOGENE U4 P3 E2/3 C2

Fourniture et pose d'un revêtement de sol, du **type IQ GRANIT de chez TARKETT**, appartenant à la famille des sols PVC homogènes calandrés-pressés à chaud, d'une épaisseur totale de 2 mm, disposant d'un certificat QB UPEC son classement U4 P3 E2/3 C2 est certifié.
Le revêtement sélectionné sera doté d'une résistance adaptée aux fortes sollicitations dans les locaux collectifs. Son poids total sera de 2 950 g/m².
Le revêtement sélectionné devra bénéficier du système de protection iQ PUR avec traitement polyuréthane photoréticulé, hautement résistant à l'abrasion, aux rayures, et aux taches, qui supprime définitivement toute métallisation et spray régénérant et permet la restauration de surface par lustrage.
Le revêtement sélectionné ne favorisera pas le développement des micro-organismes.

- Selon la norme NF EN ISO 24343-1, son poinçonnement rémanent moyen sera de **0,02 mm**
- Selon la norme DIN 51130, le revêtement présentera une résistance au glissement classée **R9.**
- Selon la norme NF EN 13501-1, le revêtement sera classé **B_{fl}-s1.**

Le revêtement contiendra 25 % de matière recyclée. Il sera 100 % sans phtalate.

Selon la norme NF EN ISO 16000-9, son taux d'émission dans l'air de composés organiques volatils (COVT) après 28 jours sera **inférieur à 10 µg/m³**. Il sera classé A+ (la meilleure classe) dans le cadre de l'étiquetage sanitaire.
Le revêtement sera **100 % recyclable ;**

Compris :
- Préparation du support y compris ragréage pour remise à niveau. - Primaire
- Application d'un ragréage P3
- Ponçage
- pose par encollage
- Façon de découpes nécessaires
- Joints soudés à chaud entres lés
- Raccord avec revêtement existant de même nature ou de nature différente : ouvrages spécifiques pour obtention même nature nu fini (couvre joint proscrit sauf avis contraire du Maître d'Œuvre).
- Compris raccord au droit des nouvelles ouvertures et finition soignée.

Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Localisation :
- Salle 10- revêtement de sol à remplacer

2.4. RELEVE EN PLINTHES PVC U4 P3 E2/3 C2

- Relevé en plinthe de 10 cm sur mur avec profilé d'appui, de même nature que le revêtement de sol article 2.2
Compris :
- Préparation du support y compris ragréage pour remise à niveau. - Primaire
- Application d'un ragréage P3
- Ponçage
- pose par encollage
- Façon de découpes nécessaires
- **Joints soudés à chaud entres lés**
- Raccord avec revêtement existant de même nature ou de nature différente : ouvrages spécifiques pour obtention même nature nu fini (couvre joint proscrit sauf avis contraire du Maître d'Œuvre).
- Compris raccord au droit des nouvelles ouvertures et finition soignée.

Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Localisation :
- Salle 10

2.5. PROFILES DE FINITION PVC

Fourniture et pose d'un profilé de finition sur les relevés en plinthes pour une finition soignée et facilitant le nettoyage des murs à grande eau.

Localisation :
- Salle 10,

2.6. PVC REVETEMENT MURAL RIGIDE EPAISSEUR 2mm

Fourniture et pose de panneaux de protection en PVC rigide antibactérien coloré dans la masse type DECOCHOC de chez SPM ou similaire, compris :

- préparation du support
- découpe à façon et pliage
- découpe nette aux abords équipements techniques
- pose par double encollage avec colle acrylique suivant prescription du fournisseur
- coloris au choix du maître d'œuvre
- **soudure à chaud** entre panneaux
- classement M1
- épaisseur 2 mm
- Hauteur 2m

Coloris au choix du maitre d'œuvre.

Localisation :

- Salle 10, les 2 nouvelles portes sur les 2 faces, hauteur 1m10

2.7. DOSSIER D'OUVRAGES EXECUTES

Remise, en fin de travaux et avant réception d'un Dossier d'Ouvrages Exécutés (DOE), sous format numérique :

- Plans des détails & notes justificatives (cette prestation n'exclut pas la fourniture de ces documents avant réalisation).

- Note récapitulative des produits et matériaux mis en œuvre :
 - Nature.
 - Références – fournisseurs.
 - Notices techniques, avis techniques, etc....
 - Notice d'entretien.
 - PV de classement au feu